Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_13_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 19
Votants : 16
Présents : 16
Absent représenté :

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Date d'affichage : 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à neuf heures, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT,

Etaient présents :
M. Christian HUBERT, M. Emmanuel HOUDUS, M. Thomas JANVIER, M. Jean Claude BOULMER, M. Olivier GAIGNE, M. Pascal HERVE, M. Daniel HELBERT, Mme Virginie ELSHOUT, M. Jean Yves EON, M. Henri RAULT, M. Pierre SOURDIN, M. David RETORE, Mme Raymonde LOHIER, M. Patrick BESNARD, M. Claude HAMARD, M. Loeiz RAPINEL

Absent ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Mélanie MONTEMBAULT, Mme Laetitia MEIGNAN, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_BUREAU_13_020_7.4 : Attribution subvention - Aide à l'immobilier d'Entreprise

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, présente le rapport suivant :

Vu la délibération 2013.180.190 du Conseil communautaire de Coglais Communauté en date du 28 août 2013 relative à la mise en place du dispositif d'aides à l'immobilier ;

Vu la délibération n°2017-510-90 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2017 relative au processus de validation des demandes d'aides aux entreprises ;

Vu la délibération n°2017-342-020-7.4 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 précisant les dispositifs d'aides aux entreprises de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu la délibération 2020-32 du Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne du 28 janvier 2020 approuvant le règlement du dispositif d'aide à l'immobilier ;

Vu la délibération 2022-100-020-7.5 du Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne du 26 avril 2022 relative à la modification du règlement du dispositif d'aide à l'immobilier ;

Vu la délibération 2025-145-020-7.1 du Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne du 24 juin 2025 relative à la modification du règlement du dispositif d'aide à l'immobilier ;

Vu l'avis du Comité d'agrément en date du 27 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_13_BUREAU-DE

Un dossier de demande d'aide à l'immobilier a été déposé par la SCI FAB & CO (LABBE TP) située « 10 Chemin des Bois » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH pour la création de son bâtiment d'activité sur le lot n°5 de la Zone d'Activités - Saint-Eustache 2 à Maen Roch.

Montant des dépenses éligibles = **217 248,55 €**	
Détails de l'aide : **TRAVAUX :** -6% des dépenses éligibles (plafond 7 000 €)	**7 000 €**
BONUS : -Création emploi(s) (contrat de travail CDI ETP signé des 2 parties)	**3 000 €**
-Recours aux artisans locaux (50 % des travaux effectués par entreprises implantées sur territoire CMB)	**3 000 €**
Montant de l'aide proposée (plafond 20 000 €)	**13 000 €**

Budget AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2025	**63 000 €**
Montant total des aides à l'immobilier accordées 2025 suite à l'adoption du dossier	16 377,44 €
Montant total financé par CMB (100%)	16 377,44 €
Montant restant	46 622,56 €

Vu l'avis favorable du Comité d'Agrément du 27 novembre 2025

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire demande aux membres du Bureau Communautaire de délibérer afin :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'établissement désigné ci-dessus au titre du dispositif d'aide à l'immobilier ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération ;**

Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_13_BUREAU-DE

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_13_BUREAU-DE